

Monsieur ABADIE ouvre la séance du Comité à 18 h 15

ALLOCUTION DE MONSIEUR ABADIE, PRESIDENT

Messieurs, Chers Collègues,

Nous allons maintenant commencer notre comité. Je déclare notre assemblée générale du 27 mars ouverte.

Vous êtes tous au courant de la tuerie qui a eu lieu lors du conseil municipal de Nanterre au cours de laquelle huit élus ont trouvé la mort. Je vous propose d'observer une minute de silence à leur mémoire.

Je vous remercie.

Je présente tout d'abord les excuses de Monsieur PROUVEUR et Monsieur MONTERNOT de la commune d'Albigny-sur-Saône, ainsi que Monsieur NACHURY et Monsieur MARTIN de Curis-au-Mont-d'Or.

Nous allons donc passer à l'ordre du jour puisque le quorum est atteint et que nous pouvons délibérer. Je demande aux personnes de bien vouloir rester pour la signature des différentes délibérations que nous allons prendre ensuite, notamment pour le vote du budget ; c'est très important.

Le premier point est l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 février 2002 que vous avez tous reçu.

Avez-vous des observations ou des remarques à formuler ?

Je constate qu'il n'y a pas d'observation. Je vais donc passer au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Nous allons nommer un secrétaire de séance : est-ce qu'il y a un volontaire ?

Monsieur PONCET prendra donc le rôle de secrétaire de séance ; je l'en remercie.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES

Les activités du Président ont été moins denses que d'habitude puisque nous nous étions déjà retrouvés le 5 février. Il y a eu cependant beaucoup de réunions et je tiens aujourd'hui à remercier tout d'abord le personnel du S.I.G.E.R.Ly qui depuis quelques mois, suite aux différentes réunions du bureau restreint, du bureau statutaire et des comités, a énormément de travail. Donc, merci à vous tous et merci également à mes collègues qui ont participé activement et en totalité à ces différentes réunions de bureau.

Le mardi 26 février, le bureau statutaire s'est réuni en présence de Maître REY qui représente le cabinet juridique qui nous conseille sur les différentes démarches.

Le mardi 5 mars, le bureau s'est de nouveau réuni ainsi que le 6 mars. Nous nous sommes réunis deux jours de suite, tout simplement parce que Maître REY n'était pas disponible le mardi.

Le jeudi 7 mars, a eu lieu le comité du SY.D.E.R auquel nous avons participé et je reviendrai tout à l'heure là-dessus.

Le mardi 19 mars, un bureau statutaire a eu lieu pour préparer cette assemblée générale.

Ce lundi 25 mars, une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Préfet, sur les différentes modalités concernant la séparation de nos syndicats et concernant la fiscalisation et j'aurai l'occasion de reparler de tout cela tout à l'heure.

Enfin, le mardi 26 mars, nous avons eu une réunion du bureau restreint.

Voilà un petit peu toutes les activités. Vous voyez que presque toutes les semaines, nous nous sommes réunis et je crois qu'il était nécessaire de faire toutes ces démarches.

Nous allons donc passer maintenant à une partie qui est moins intéressante sur le plan de la retenue de l'esprit puisqu'il s'agira de chiffres. Notamment nous allons voir le compte de gestion, ensuite le compte administratif, le report des restes à réaliser, l'affectation des résultats et c'est donc notre vice-président, chargé des finances, Monsieur PERRET, qui va vous en parler.

QUESTIONS FINANCIERES

ARRETE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2001

Monsieur PERRET, Vice-Président, Rapporteur, présente le compte de gestion de l'exercice 2001.

Il précise que par rapport au projet de délibération reçu il faut tenir compte du rajout suivant « Le rapprochement entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur permet de constater l'identité de résultats ».

Il propose au comité de

1) Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001, y compris les rattachements au 31/12/2001 et sans application de la journée complémentaire ;

2) Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2001 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

et de préciser que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2001 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Monsieur PERRET s'enquiert des questions et soumet le compte de gestion au vote.

Adopté à l'unanimité.

(Voir délibération C2-1)

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2001

Rapporteur : Monsieur PERRET, Vice-Président.

Présentation générale

Vous avez reçu ce compte administratif dont sont successivement responsables Monsieur ROGER-DALBERT, Président du 1er janvier au 18 avril 2001 et Monsieur ABADIE, Président depuis le 18 avril 2001.

La présentation du compte administratif est faite par nature et croisée par fonction. Dans le cas du S.I.G.E.R.Ly, il n'existe pas de fonction spécifique, tout étant regroupé sous la fonction 0 – Services généraux des administrations publiques locales – Sous fonction 01 « opérations non ventilables » et sous-fonction 020 « administration générale de la collectivité ».

Le document reçu comporte :

- Les premières pages (3 à 9) qui présentent la synthèse du compte administratif et se déclinent ainsi :
 - Les ratios (p. 3),
 - Une double page intitulée « Exécution du budget » en Dépenses (p. 4) et Recettes (p. 5) et donnant les résultats de l'exécution, les résultats cumulés de fin d'exercice et les restes à réaliser en fonctionnement et en investissement. *Elle est à rapprocher du compte de gestion, page 16 « résultats budgétaires de l'exercice » et page suivante, tableau A14 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal ».*
 - Une double page intitulée Equilibre financier (p. 6 et 7) met en évidence, par section, les réalisations par chapitre pour les opérations réelles, d'une part et pour les opérations d'ordre, d'autre part.
 - Une double page intitulée « Balance générale » en dépenses et en recettes (p. 8 et 9).
- La vue d'ensemble de la section de fonctionnement (p. 10) suivie du détail par article des dépenses et des recettes de fonctionnement.
- Les vues d'ensemble de la section d'investissement (p. 18...) suivie du détail par article
- La présentation croisée par fonction (p. 30...)
- Les opérations d'ordre de section à section (p. 44)
- Les annexes : état de la dette, état des immobilisations, état des acquisitions et cessions immobilières, état du personnel, présentation consolidée, méthodes utilisées (p. 45 à 69.)
- Une annexe particulière concerne la délégation de service public du gaz : il s'agit du bilan financier annuel extrait du compte rendu 1999 de Gaz de France.

Mme PARIILLON indique que ce dernier document ne doit pas figurer ici, il s'agit d'une anomalie. Il a été supprimé étant donné que le compte rendu d'activité de Gaz de France en possession du S.I.G.E.R.Ly est celui de l'année 2000 et non 2001. Elle précise également que la liste que M. PERRET vient de lire est donnée aux délégués pour leur faciliter la recherche des différents éléments quand ils reçoivent le compte administratif.

Arrêté des comptes Fonctionnement

Section de Fonctionnement – Dépenses – 30 418 093,36 F.
Total des opérations réelles : 10 749 789,28 F.
Total des opérations d'ordre : 19 668 304,08 F.
Restes à réaliser : 11 489 978 F.

Chapitre 011 - charges à caractère général : 1 822 412,57 F. (1 649 686,67 en 2000) dont 144 314,62 F. de rattachement. Restes à réaliser : 2 550 784 F.

- La gestion hors études et honoraires gaz s'élève à 676 022 pour 606 325 F en 2000, soit une augmentation de 11,5 %.
- Le compte 617 « Etudes et recherches » reflète une partie de l'action syndicale en progression. Les services aux communes y apparaissent pour un montant de 1 137 650,72F. (779 412,54 F. en 99) : Il s'agit de la réalisation d'études subventionnées par la Région et l'Ademe à hauteur de 25 à 50 %, le syndicat prenant en charge l'intégralité de la partie des études non couverte par subvention et les schémas directeurs éclairage public. On constate un Reste à réaliser sur études de 2 250 784 F.
- Le compte 6226 « Honoraires » comprend le recours à un cabinet juridique. Le contrôle de la concession de distribution publique de gaz non réalisé sur 2001 fait l'objet d'un reste à réaliser de 300 000 F.

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 1 166 474,66 F. (1 164 002,76 F. en 2000).

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 21 169 488,93 F. regroupe des éléments de nature différente :

En Dépenses réelles : 2 208 456,82 (1 730 044,21 F. en 2000)

- Charges relatives aux élus pour 246 198,91 F. (211 559,34 en 2000) : en hausse du fait de l'élection de 3 vice-présidents (2 antérieurement).
- Subventions allouées aux communes :
 - Compte 65714 : 1 840 518 F. dont 8 705 F. de rattachements – Restes à réaliser de 8 889 194 F. (voir détail dans l'état des restes à réaliser joint).
 - Compte 65734 : 121 739,91 F. : reversement aux communes des produits du compte 764.
- Compte 6574 : subvention à l'Agence Locale de l'Energie avec un Reste à réaliser de 50 000 F.

En dépenses d'Ordre : 18 961 032,11 F. : Apurement des capitaux (compte 27634 en Recettes d'investissement).

Chapitre 66 « Charges financières » : 5 927 237,55 (5 230 329,13 F en 2000)

En dépenses réelles, au compte 6611 : remboursement de la part « intérêts » des prêts souscrits pour 5 552 445,23 F. (4 867 534,05 en 2000). Montant en hausse compte tenu de taux moins favorables.

En dépenses d'ordre, les I.C.N.E. (Intérêts Cocus Non Echus), au Compte 6611 : 374 792,32 F.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 269 998,46 F. regroupant des mouvements sur les titres (écritures d'ordre).

Chapitre 68 « Dotations aux amortissements des immobilisations » : 62 481,19 F.

Section de Fonctionnement – Recettes – 33 255 363,23 F.

Total des opérations réelles : 32 892 568,15 F.

Total des opérations d'ordre : 362 795,08 F.

Restes à réaliser : 1 605 627 F.

Chapitre 70 – Compte 70878 « Remboursement frais par autres redevables » : participation du personnel aux titres repas pour 19 278 F.

Chapitre 73 - compte 7311 « Contributions directes » : 25 009 928 F. (25 463 702 F. en 2000)
Remboursement par les communes des contributions dues, (une seule a choisi l'inscription au budget communal - cpte 7474).

Chapitre 74 – 224 388,57

En contrepartie des dépenses du compte 617 (Etudes) :

✓ Compte 7472, une participation de la Région de 125 905 F. Reste à réaliser pour 1 245 950 F. (arrêtés attributifs de la Région)

✓ Compte 7478, une participation de l'Ademe de 48 457,52 F. Reste à réaliser pour 359 677 F. (conventions passées avec l'Ademe).

Chapitre 75 – 7 247 172,21 (7 510 706,62 F. en 99)

Redevances électricité et gaz, recette essentielle au fonctionnement du Syndicat. La redevance d'investissement R2 électricité est en baisse de 10 %.

Chapitre 013 « Atténuations de charges » avec une recette d'ordre pour 362 795,08 (contrepassation I.C.N.E. 2000).

Chapitre 76 – « Revenus des valeurs mobilières de placement » pour 121 739,91 F.

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » pour 270 061,46 F., avec essentiellement le compte 775 « Produits des cessions d'immobilisations » (voir chapitre 67).

On constate un solde d'exécution de fonctionnement pour 2001 de 2 837 269,87 F.

A ce résultat de l'exercice s'ajoute le résultat excédentaire reporté de 2000 de 19 251 001,64 F. donnant un résultat cumulé de 22 088 271,51 F.

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser importants, puisque de 11 489 978 F. en dépenses et de 1 605 627 F. en recettes.

Investissement

Section d'Investissement – Dépenses – 19 594 282,15 F.

Total des opérations réelles : 19 231 487,07 F.

Total des opérations d'ordre : 362 795,08 F.

Dépenses d'équipement - Chapitre 21 pour 1 536,86 F.

Dépenses financières

Chapitre 16 :

Dépenses réelles : Compte 16412 : capitaux remboursés pour 18 961 032,11 F.

Dépenses d'ordre de section à section : 362 795,08 F. (contrepassation I.C.N.E. 2000)

Chapitre 27 : Compte 272 "Acquisition de titres et valeurs" pour 268 918,10 F.

Section d'Investissement – Recettes – 19 696 500,08 F.

Total des opérations réelles : 28 196 F.

Total des opérations d'ordre : 19 668 304,08 F.

Au chapitre 10 apparaît la seule recette réelle - compte 10222 « F.C.T.V.A. pour 28 196 F.

Les autres recettes sont des écritures d'ordre de section à section :

Chapitre 16 - 374 792,32 F. (I.C.N.E.)

Chapitre 19 - compte 192 « Différence sur réalisations d'immobilisations » : 538,46 F. (compte 676)

Chapitre 27 –19 230 492,11 F.

✓ Compte 272 : Cession de titres immobilisés pour 269 460 F. (comptes 675 & 676)

✓ Compte 27634 : Apurement des capitaux remboursés : 18 961 032,11 F.

Chapitre 28 - Amortissement des immobilisations : 62 481,19 F.

La section d'investissement présente un solde d'exécution de 102 217,93 F.

Ajouté au solde positif de 2000 de 3 460 718,88 F., il donne un solde d'exécution cumulé de 3 562 936,81 F.

Monsieur PERRET s'enquiert des éventuelles remarques des délégués.

Monsieur SEIGNER (Montanay)

Pourquoi la redevance R2 a-t-elle baissé de 10 % ? Cela me paraît beaucoup.

Monsieur ABADIE

Cette baisse est due à la baisse des investissements réalisés dans les communes.

Monsieur SEIGNER (Montanay)

Oui je sais bien, mais les investissements ont-ils baissé à ce point là ?

Monsieur ABADIE

C'est le principe : plus il y a de travaux, plus on a de redevance.

Monsieur MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or)

Les travaux entrant dans le calcul de la redevance de l'année 2000 avaient beaucoup augmenté.

Monsieur ABADIE

Ce qui fait qu'on a eu un épiphénomène en 2000 par rapport aux chiffres habituels.

Les délégués n'ayant pas d'autres questions, Monsieur PERRET demande à Monsieur le Président de bien vouloir sortir quelques instants.

Monsieur PERRET met aux voix le rapport et le compte administratif de l'exercice 2001.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2001

"Le Comité du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité de la Région Lyonnaise, réuni le 27 mars 2002, sous la présidence de Monsieur PERRET, approuve, à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative, soit 61, le Compte Administratif pour l'exercice 2001 dont Monsieur ROGER-DALBERT, Président et Monsieur ABADIE, Président sont responsables".

REPORT DES RESTES A REALISER DE 2001 SUR 2002

Monsieur PERRET, Vice-Président, Rapporteur, précise qu'il est nécessaire que le Comité se prononce sur les restes à réaliser de l'exercice 2001 en tant que crédits de reports sur 2002, ceux-ci étant effectivement à reprendre dans le budget primitif 2002.

Il s'agit des restes à réaliser suivants :

En section de fonctionnement dépenses : 11 489 978 F soit 1 751 635,86 €

Soit dans le détail :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 550 784 F. soit 388 864,52 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 8 939 194 F. soit 1 362 771,34 €

Monsieur ABADIE fait remarquer que si le compte administratif a été voté en francs, les reports doivent être votés en euros. Les chiffres donnés sont en francs mais à côté figurent les chiffres en euros puisque le budget sera voté en euros.

En section de fonctionnement recettes : 1 605 627 F. soit 244 776,26 €

Soit dans le détail :

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1 605 627 F. soit 244 776,26 €

En section d'Investissement, il n'y a pas de restes à réaliser.

Monsieur PERRET s'enquiert des questions.

Monsieur MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or)

Il est proposé que le Comité se prononce sur le report de crédits ; or ce n'est pas un crédit mais une dépense.

Monsieur PERRET

C'est un report de crédits.

Madame PARPILLON

Il s'agit de reports de crédits en dépenses et de reports de crédits en recettes.

Monsieur MATHERON

Oui mais dans la mesure où les dépenses l'emportent sur les recettes, il reste à réaliser 11, 5 millions et en recettes 1,6 donc le total est de l'ordre de 9 à 10 millions de francs en dépenses.

Monsieur ABADIE

Mais on doit voter les deux parties de façon distincte.

Madame PARPILLON

La notion de crédits recouvre celle de « montants ».

Monsieur PERRET constate qu'il n'y a pas d'autres questions et met aux voix la proposition : Le Comité doit se prononcer sur le report des crédits 2001 définis ci-dessus au budget primitif 2002.

Adopté à l'unanimité.

(Voir délibération C2-3)

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Rapporteur : M. PERRET, Vice-Président

Monsieur PERRET indique que suite à l'adoption du compte administratif 2001, l'arrêté définitif des comptes permet de déterminer :

- ① Le résultat de fonctionnement cumulé pour 2001 de 22 088 271,51 F. soit 3 367 335,28 €.
- ② Le solde d'exécution d'investissement cumulé pour 2001 de 3 562 936,81 F. soit 543 166,21 €.

Après constatation de ces résultats, Monsieur le Président propose :

- D'affecter le résultat de fonctionnement dans son intégralité en report de fonctionnement **au budget primitif 2002, ligne codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 3 367 335,28 €.**
- D'affecter le solde d'investissement dans son intégralité en report d'investissement **au budget primitif 2002 ligne codifiée 001 « résultat d'investissement reporté » pour 543 166,21 €.**

Monsieur PERRET met aux voix la proposition :

Adopté à l'unanimité

(Voir délibération C2-4)

VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2002 POUR LES CHARGES DUES PAR LES COMMUNES AU S.I.G.E.R.Ly

Monsieur ABADIE

Cette question avait été mise à l'ordre du jour et on ne savait pas trop si on la maintiendrait ou si on la retirerait au cours de ce comité. Donc cette question reste à l'ordre du jour et d'actualité puisque lundi, j'ai pu, avec l'un de mes vice-présidents, rencontrer Monsieur le Préfet et nous avons abordé cette question. Cette question, vous vous rappelez, que nous n'avions pas votée lors du dernier comité du mois de février parce que je n'avais pas eu l'assurance du Préfet et que nous avons eu les éléments du SY.D.E.R à 17 heures, par fax. Etant donné que nous n'avions donc pas pu légalement vous les communiquer selon la règle des cinq jours, nous n'avions donc pas pu l'adopter ce jour-là.

Aujourd'hui et suite à l'accord donné par le Préfet, nous avons entériné ce principe : à savoir que le S.I.G.E.R.Ly peut fiscaliser les dettes de ses communes pour le compte du SY.D.E.R concernant les contributions 2001 et 2002 ; nous allons donc les voter tout à l'heure.

Comment cela va-t-il se passer ? Nous allons voter une délibération comportant la possibilité, si on le décide, de fiscaliser. Cette délibération va être envoyée au Préfet. Les services préfectoraux vont ensuite informer les différentes communes et chaque commune aura quarante jours pour décider. Si elle ne répond pas, c'est qu'elle accepte la fiscalisation. Si elle souhaite l'inscrire à son budget, elle pourra donc informer le Préfet de son choix d'inscrire cette somme à son budget.

Il n'y aura qu'une seule fiscalisation. Je rappelle qu'on avait voté en février la fiscalisation concernant nos emprunts en cours ; elle est intégrée dans cette nouvelle délibération. La délibération que nous allons prendre comporte donc les deux volets, à savoir les dettes dues au S.I.G.E.R.Ly dans le cadre des emprunts et les dettes dues au SY.D.E.R.

Ces dettes s'élèvent pour le SY.D.E.R. à 1 820 267,16 € ce qui donne un montant global à mettre en recouvrement de 5 138 133 €. en incluant la contribution S.I.G.E.R.Ly. Sachant que nous inscrirons 1 820 267,16 € au Budget primitif en dépenses au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement » et en recettes au compte 7311 « contributions directes ».

Avant de continuer, je voudrais évoquer aussi la suite des événements concernant les dettes globales qui seront dues par nos communes au SY.D.E.R lorsque nous nous serons séparés, si tout se passe bien.

Je rappelle que le comité du S.Y.D.E.R s'est prononcé le 7 mars en faveur de la séparation de nos deux syndicats ; il y avait 66 votants si j'ai bonne mémoire : 59 voix pour et 7 contre.

Une deuxième démarche doit être faite, à savoir que les dix syndicats composants le SY.D.E.R. doivent se prononcer aussi – dans un délai de trois mois – pour donner leur avis. C'est seulement à la suite de cet avis que nous aurons la possibilité de nous séparer.

Cette séparation se fera de la façon suivante : c'est le Préfet bien sûr qui prononcera cette séparation et il ne le fera que lorsqu'il y aura eu accord entre nos deux syndicats sur les modalités de séparation. Je vous rappelle ce qu'on avait dit la dernière fois, que ces modalités de séparation comportaient trois volets : le volet concernant les biens, le volet concernant les dettes et le volet concernant le personnel du SY.D.E.R. Je proposerai au Président POUILLY une rencontre pour fixer en commun des règles de travail de façon à arriver en bonne entente à une séparation dans de bonnes conditions, aussi bien pour le SY.D.E.R que pour le S.I.G.E.R.Ly. Je proposerai d'ailleurs au Président de créer une commission paritaire où on aurait autant de membres du SY.D.E.R. que du S.I.G.E.R.Ly.

Avez-vous des questions avant que l'on passe au vote ?

Monsieur MUNOZ (La Tour-de-Salvagny)

En ce qui concerne nos dettes vis-à-vis du SY.D.E.R, vous avez parlé de fiscalisation mais lorsque nous avons engagé des travaux avec le SY.D.E.R. en capitalisation, comment cela va-t-il se traiter ?

Monsieur ABADIE

Pour cette année, nous allons payer les annuités 2001/2002. Lorsqu'il va y avoir séparation des deux syndicats, la dette globale comprendra bien entendu la capitalisation, l'ensemble. Il a été convenu et le Préfet nous en a donné l'assurance, qu'il y aurait un tableau récapitulatif de l'ensemble des dettes de nos communes puisque certaines ont huit ans, d'autres ont dix ans, d'autres sont plus récentes. On aura donc un échéancier comportant le capital et les annuités et à partir de là, signeront en bas de la page, en présence de Monsieur le Préfet, le Président du SY.D.E.R., Monsieur POUILLY et moi-même en nous engageant, nous S.I.G.E.R.Ly, à rembourser les dettes annuellement jusqu'à l'apurement de la dette.

Monsieur MUNOZ

Pour ce qui est de la fiscalisation ?

Monsieur ABADIE

Oui pour tout ce qui concerne la fiscalisation.

Monsieur MUNOZ

Mais moi je vous parle de la capitalisation parce que nous avons engagé une série de travaux en capitalisation.

Monsieur ABADIE

Qu'est-ce ce que vous entendez par là ?

Monsieur MUNOZ

C'est-à-dire que l'on paye au SY.D.E.R., sur le budget direct de la commune, les travaux qui ont été réalisés.

Monsieur ABADIE

Vous n'avez pas fait de fiscalisation ?

Monsieur MUNOZ

Non. On a fiscalisé dans le passé mais maintenant on est dans le cas de la capitalisation. C'est pour cela que je pose la question.

Monsieur ABADIE

Je crois que cela rentrera dans le même cadre. Vous aurez un capital à rembourser tout simplement. Je remercie Monsieur GELLÉ, Directeur du SY.D.E.R. qui nous a fait l'amitié de venir ce soir, on parlera tout à l'heure du problème des travaux en cours qui ont été bloqués. On verra tous ces problèmes les uns après les autres et je pense que l'on essaiera de faire au mieux de l'intérêt de toutes nos communes.

Monsieur MUNOZ

D'accord ! Merci.

Monsieur ABADIE

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote de cette délibération. Je la rappelle : le comité doit se prononcer pour :

- **Rapporter la délibération du 5/02/2002 ayant pour objet les contributions directes à mettre en recouvrement en 2002 pour les annuités dues par les communes au S.I.G.E.R.Ly.**
- **La mise en recouvrement dans les communes adhérentes au S.I.G.E.R.Ly des contributions directes pour 2002 dont la charge est fixée dans le tableau annexé et dont le montant total est de 5 138 133,01 €, sauf délibération contraire des conseils municipaux décidant l'inscription au budget communal des quotités dues.**

Il est certain que si des communes souhaitent payer directement la dette, nous ne la prendrons pas en compte.

- **L'inscription de la contribution concernant le SY.D.E.R. soit 1 820 270 € au budget primitif 2002 sachant qu'elle regroupe les dépenses de 2001 et de 2002 puisque certaines communes n'avaient pas payé l'année dernière :**

- **En dépenses, au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».**
- **En recettes, au compte 7311 « contributions directes ».**

Je rappelle simplement, pour information, que la contribution 2002 concernait 38 communes et la contribution 2001, 22 communes.

Adopté à l'unanimité

(Voir délibération C2-5)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2002

Monsieur PERRET, rapporteur :

Vous avez tous reçu un exemplaire du projet de budget primitif 2002.

Conformément au Décret n°96-522 du 13/06/96, le Comité s'est prononcé en 1997 sur le vote du budget par nature avec une présentation croisée par fonction. Dans le cas du S.I.G.E.R.Ly, il n'existe pas de fonction spécifique, tout étant regroupé sous la fonction 0 – Services généraux des administrations publiques locales – Sous-fonction 01 « opération non ventilables » et sous-fonction 020 « administration générale de la collectivité ».

En ce qui concerne le vote des crédits, l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *les crédits sont votés par chapitre et si le Conseil en décide ainsi par article* ». Il est proposé le vote par chapitre, cette solution offrant une certaine souplesse.

Le Comité se prononce à l'unanimité sur le principe du vote par chapitre.

Le Budget Primitif 2002 intègre les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2001 sur lesquels le Comité vient de se prononcer et ce conformément à l'article L.1612-7 du C.G.C.T.

Le document comprend :

- Les ratios (p. 3),
- Pour mémoire l'exécution du budget précédent (p. 4 & 5),
- L'équilibre financier du budget (p. 6 & 7),
- La balance générale du budget par chapitre avec les opérations réelles et d'ordre (p. 8 & 9),
- Le détail des inscriptions en fonctionnement puis en investissement (p. 12 à 27),
- Les fonctions (p. 28 à 38),
- Les opérations d'ordre de section à section (p. 39),
- Les annexes (reprise des résultats, méthodes utilisées, état de la dette, tableau d'amortissement prévisionnel de la dette, état des immobilisations, état du personnel, présentation consolidée).

Le logiciel ne permet pas de mettre les crédits à 0 dans la colonne intitulée « Vote du Comité ». Mais il est évident qu'il peut être apporté toute modification aux crédits proposés.

Analyse des propositions :

Certaines recettes de fonctionnement, estimées à 498 294 € (524 035 € en 2001) permettent la couverture des charges de gestion propres évaluées à 463 576 € (509 200 € en 2001) :

Il s'agit essentiellement des redevances R1 (gaz et électricité) – compte 757 477 000 €
auxquelles s'ajoutent des recettes spécifiques :
Subventions Région et Ademe – comptes 7472 et 7478 18 294 €
(correspondant aux études inscrites au compte 617)
M. PERRET propose de remplacer « remboursement de frais autres redevables »
par « Produits divers gestion courante » – cpte 758 3 000 €
(participation du personnel aux titres restaurant)

Et des dépenses (charges de gestion propre) :

011 Charges à caractère général 200 500 €
 dont les Etudes – compte 617 : 46 000 €
 dont le contrôle gaz – compte 6226 : 46 000 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés 196 600 €
65 : Autres charges hors subventions : 50 500 €
+ Subvention à l'Agence Locale de l'Energie : 7 700 €
Amortissements 8 276 €

Deux graphiques relatifs aux dépenses de fonctionnement sont présentés.

Une autre redevance dite d'investissement, la redevance R2 Electricité estimée à 686 000 € permet la couverture d'une partie des aides financières apportées aux communes évaluées selon les conditions définies par le Comité, le 5 février 2002 et figurant au compte 65714 :

Subvention Eclairage Public 2002 (Taux 12,5 % - Plafond de travaux 6 MF)	564 021 €
Subvention Economie d'Énergie 2002	77 000 €

La subvention de fonctionnement aux communes figurant au compte 65734 pour 18 000 €. correspond au reversement des intérêts de titres (recettes au compte 764).

Les autres dépenses de fonctionnement concernent essentiellement :

→ Le remboursement de la contribution due au SY.D.E.R. pour 1 820 270 € au compte 6554. Il s'agit du rajout découlant de la délibération relative aux contributions directes 2002 qui vient d'être adoptée.

→ Le remboursement des intérêts des emprunts (compte 6611 pour 673 000 €), avec en parallèle en recettes les contributions directes (compte 7311) et l'inscription éventuelle au budget (compte 7474). Concernant les contributions directes le montant est de 5 137 270 €. (au lieu de 3 317 000) en intégrant le montant de 1 820 270 €.

→ Les écritures d'ordre habituelles (I.C.N.E., apurement du capital, dotations aux amortissements). Ces Ecritures d'ordre, de Section à Section sont équilibrées (p. 39) pour 2 703 276 € (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement) et pour 57 500 € (recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement).

Le total des dépenses de fonctionnement propres à 2002 est de 6 310 867 €. au lieu de 4 490 597 €. (intégration des 1 820 270 €).

En tenant compte de l'intégration des restes à réaliser (1 751 635,86 €.), il est de 8 062 502,86 €. au lieu de 6 242 232,86 €.

Le total des recettes de fonctionnement propres à 2002 est de 6 400 364 €. au lieu de 4 580 094 €. (intégration des 1 820 270 €).

En tenant compte de l'intégration des restes à réaliser (244 776,26 €.) et du résultat reporté de 2001 (3 367 335,28 €), il est de 10 012 475,54 €. au lieu de 8 192 205.54 €.

L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement est donc positif de 1 949 972,68 € du fait de l'intégration du résultat reporté de 2001. Il est nécessaire de rappeler que « *n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal (Comité pour le S.I.G.E.R.Ly) ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées* » (Art. L. 1612-7 du C.G.C.T.).

Le Comité se prononcera pour rétablir l'équilibre budgétaire dans le cadre d'une décision modificative à venir.

En investissement,

En écritures réelles on constate :

- Les dépenses d'équipement pour 10 000 € (compte 2183),
- Les dépenses d'opérations financières pour 2 646 000 € au compte 1641 (remboursement de capital) et pour 45 000 € au compte 27638 (préfinancement des extensions gaz).
- Les recettes avec le F.C.T.V.A. (compte 10222) pour 1 800 € et une créance sur autres Etablissements Publics pour 5 600 € (compte 27638) qui correspond à la contrepartie du compte 27638 en dépenses.

Enfin les écritures d'ordre déjà évoquées en fonctionnement (I.C.N.E., apurement du capital, amortissements).

Le total des dépenses d'investissement propres à 2002 est de 2 758 500 €.

Le total des recettes d'investissement propres à 2002 est de 2 710 676 €.

En tenant compte de l'intégration du résultat reporté de 2001 (543 166,21 €.), il est de 3 253 842,21 €.

L'écart entre recettes et dépenses d'investissement est positif de 495 342,21 €.

Le Comité se prononcera pour rétablir l'équilibre budgétaire dans le cadre d'une décision modificative à venir (Art. L. 1612-7 du C.G.C.T.).

Avant de passer au vote par chapitre, les délégués ont-ils des questions sur ces propositions ?

E. BAFOUNTA (Vénissieux)

Je présente juste une demande pour l'année prochaine pour qu'une présentation beaucoup plus lisible soit faite, avec des schémas qui seraient plus parlant pour beaucoup de délégués plutôt que d'avoir une batterie de chiffres.

M. PERRET

La présentation s'est déjà beaucoup améliorée depuis quelques années mais que tout n'est pas encore parfait et l'on tiendra compte de ce qui est demandé en essayant d'améliorer.

P. ABADIE

Dans la mesure où les chiffres sont reçus par les délégués, à part pour le vote par chapitre où on est obligé d'énumérer, on pourrait éviter d'énumérer l'ensemble des différents chapitres avant et de les présenter sous une forme plus agréable, soit des camemberts, soit des tubes. On essaiera de faire comme ça la prochaine fois. Je redonne la parole à M. PERRET pour le vote par chapitre.

M. PERRET propose le vote par chapitre du budget 2002 :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre O11 - Charges à caractère général.....	200 500 €.
Chapitre O12 - Charges de personnel et assimilé.....	196 600 €.
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	3 363 221 remplacé par 5 183 491 €.
Chapitre 66 - Charges financières	673 000 €.
Chapitre 6611 – ICNE.....	49 000 €.
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements	8 276 €.
Soit un total de	4 490 597 remplacé par 6 310 867 €.
Restes à réaliser 2001	1 751 635,86 €.
Soit un total général de	6 242 232,86 remplacé par 8 062 502,86 €.

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 73 - Impôts et taxes.....	3 317 000 remplacé par 5 137 270 €.
Chapitre 74 - Dotations et participations.....	21 594 €.
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	1 166 000 €.
Chapitre 76 - Produits financiers	18 000 €.
Chapitre O13 – Atténuation de charges - I.C.N.E. contrepassation	57 500 €.
Soit un total de	4 580 094 remplacé par 6 400 364 €.
Restes à réaliser 2001	244 776,26 €.
Résultat reporté 2001	3 367 335,28 €.
Soit un total général de	8 192 205,54 remplacé par 10 012 475,54 €.

Dépenses d'investissement**Dépenses d'équipement**

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles..... 10 000 €.

Dépenses des opérations financières

M. PERRET indique que le montant de 2 703 500 €. est éclaté entre :

Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts 2 646 000 €.

1688 – ICNE57 500 €.

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières 45 000 €.

Soit un total général de2 758 500,00 €

Recettes d'investissement*Recettes d'équipement*

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées 49 000 €.

Recettes des opérations financières

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers 1 800 €.

P. ABADIE indique que le montant de 2 651 600 €. du Chapitre 27 est éclaté entre

Compte 27634 2 646 000 €.

Compte 27638 5 600 €.

Chapitre 28 - Amortissements immobilisés 8 276 €.

Soit un total de 2 710 676,00 €

Résultat reporté 2001543 166,21 €

Soit un total général de3 253 842,21 €

Le budget ayant fait l'objet d'un vote par chapitre (sauf chapitre 27) en opérations nouvelles propres à 2002 est adopté à l'unanimité des membres présents, soit 65, les résultats de 2001 et les restes à réaliser 2001 étant intégrés.

AUTRES AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATION

ECLAIRAGE PUBLIC ET ASSISTANCE ENERGETIQUE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Monsieur BOURGUIGNON, Vice-Président

Vous en connaissez les chiffres puisqu'on vient de les voter, soit 46 000 € au compte 617 qui concerne les diagnostics éclairage public, les audits énergétiques, les études de renégociation des contrats. Les consultations seront engagées auprès des bureaux d'études. En parallèle nous avons la possibilité d'avoir des subventions évaluées à 18 294 €. Le S.I.G.E.R.Ly prend habituellement la différence pour 27 706 €.

Vous sont précisés les comptes auxquels sont inscrites ces dépenses et ces recettes.

Nous sommes dans l'obligation de vous demander l'autorisation donnée au Bureau de répartir les crédits correspondants entre les demandes présentées par les communes pour la facilité de la gestion.

Adopté à l'unanimité.

(Voir délibération C2-7)

Monsieur BOURGUIGNON, Vice-Président

Je vous ai dit tout à l'heure que nous avons droit à des subventions mais il faut qu'on les demande.

Ce sera fait sous la forme de deux rapports.

ECLAIRAGE PUBLIC ET ASSISTANCE ENERGETIQUE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION Enveloppe 2002

C'est une demande d'aide correspondante représentant habituellement entre 25 et 50 % du coût T.T.C. des études auprès de la Région.

Il vous est demandé de solliciter l'accord de la Région.

Adopté à l'unanimité.

(Voir délibération C2-8)

**ECLAIRAGE PUBLIC ET ASSISTANCE ENERGETIQUE SUR LES EQUIPEMENTS
COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ADEME
Enveloppe 2002**

Je vous présente la même demande auprès de l'Ademe qui subventionne pour sa part une partie des études qui sont faites au taux de 25 à 35 % du coût T.T.C. des études auprès de l'Ademe.

Il vous est demandé de solliciter l'accord de l'Ademe.

Adopté à l'unanimité.

(Voir délibération C2-9)

Je vous remercie pour la confiance que vous faites au Bureau, et comme l'a dit le Président on travaille avec un grand sérieux donc personne ne sera lésé.

Monsieur ABADIE

Je crois que ce sera la transition avant de passer aux questions diverses : je voulais vous donner le planning des réunions futures :

Le Bureau restreint se réunira les mardis 16 avril, 23 avril, 30 avril et 7 mai.

Le Bureau statutaire avec les suppléants du Comité du SY.D.E.R. se réunira le mardi 7 mai à 17 H.

Deux comités vont suivre : l'un est prévu fin mai, le 28, 29 ou 30 mai et se tiendra en principe à La Tour-de-Salvagny, l'autre début juillet, le 3 ou le 4.

On passe aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RAY (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or)

Je pense que nous pouvons tous nous féliciter, bien entendu, de l'accord qui est intervenu entre le SY.D.E.R. et le S.I.G.E.R.Ly et que l'on n'aille pas vers une confrontation qui peut-être malheureusement était un peu prévue. La sagesse l'a emporté. Tant mieux et on espère que la logique va continuer dans ce sens-là.

Monsieur ABADIE

Je le souhaite et je l'espère aussi.

Monsieur MOREL (Oullins)

Le SY.D.E.R. a arrêté les travaux : où en est-on ?

Monsieur ABADIE

Un courrier destiné à Monsieur le Président POUILLY va partir demain matin, concernant les travaux engagés qui ont été bloqués par le SY.D.E.R. Nous demanderons donc au Président, puisque nous nous engageons à régler les contributions pour 2003, de le prendre en compte. Nous nous engageons par écrit auprès du Président du SY.D.E.R. : c'était une demande de sa part. Je crois que ce n'est pas parce qu'il y a un différend entre nos deux syndicats, que les communes doivent en souffrir, je pense que ce n'est bon pour personne et je pense que comme vous l'avez dit, tout à l'heure, le bon sens l'emportera et que les travaux seront repris dans ces conditions.

Monsieur BARLET (Sainte-Foy-les-Lyon)

Le SY.D.E.R. n'a pas arrêté les travaux mais il ne veut plus payer.

Monsieur ABADIE

Le SY.D.E.R. ne veut pas continuer les travaux parce qu'il n'avait pas l'assurance d'être payé. Mais puisque nous prenons aujourd'hui l'engagement au cours de ce Comité de régler l'ensemble des contributions dues par nos communes, il n'y a pas de raison pour que le SY.D.E.R. ne reprennent pas les travaux engagés sur nos communes. Au dernier comité on n'avait pas voté les contributions dues au SY.D.E.R., mais bien qu'on ait dit qu'on ne pouvait pas fiscaliser, on n'a pas dit qu'on ne voulait pas régler ; on avait dit qu'on chercherait des solutions intermédiaires. Bon, on a eu l'assurance du Préfet, lundi. Aujourd'hui nous venons de voter la fiscalisation, donc nous tenons nos engagements vis-à-vis du SY.D.E.R. Je pense que le SY.D.E.R. reprendra les travaux, je ne pense pas qu'il y aura d'ambiguïté là-dessus.

Un délégué : Pour l'avenir ?

Monsieur ABADIE

Je ne peux pas vous le dire maintenant bien entendu. C'est pour cela que toutes nos réunions successives vont préparer l'avenir : reprendre nos statuts, revoir nos compétences, voir comment on va travailler ensemble. Ce que je voudrais vous dire aujourd'hui et c'est quelque chose qui s'applique à l'ensemble des syndicats, aussi bien le S.I.G.E.R.Ly que le SY.D.E.R., c'est que dans le futur, il n'y aura plus de fiscalisation. Je rappelle que ce que nous a autorisé le Préfet aujourd'hui est une dérogation. Pour les arriérés, le Préfet a autorisé à titre dérogatoire à ce qu'on puisse continuer à apurer cette dette. Mais dans le futur nous aurons d'autres modalités à trouver. Je ne veux pas décliner aujourd'hui toutes les suggestions, on aura l'occasion au cours des différentes réunions d'aborder ensemble comment travailler dans le futur, car je pense qu'on devra évoluer aussi bien le SY.D.E.R. que le S.I.G.E.R.Ly. Je reprends un exemple : jusqu'à présent la fiscalisation se faisait sur le principe de ce que l'on appelle la prestation de service : la commune faisait faire des travaux et le syndicat faisait payer ces travaux accompagnés de quelques frais... Ceci n'est plus autorisé : on ne peut plus fiscaliser sur le principe de la prestation de service, c'est illégal.

Donc il faudra trouver d'autres systèmes. Le Préfet a été très ferme : nos deux syndicats, pendant cinq ans, vont être examinés à la loupe. Donc vous comprendrez qu'il est de notre intérêt et du mien, d'ailleurs le premier – puisqu'on m'a critiqué en disant que j'étais pointilleux – mais c'est une règle que je veux appliquer et comprenez bien que ce n'est pas parce que le Préfet annonce un renforcement du contrôle : j'ai toujours appliqué des règles très strictes dans la façon de procéder et je les appliquerai de la même manière.

Monsieur LE FLOC'H (La Tour-de-Salvagny)

Je voudrais prolonger ce que disait mon ami MUNOZ tout à l'heure : actuellement on a une coordination de travaux avec le Conseil Général, donc les travaux sont embrayés, les crédits sont prévus côté Conseil Général, et puis on voudrait enfouir en même temps nos canalisations d'éclairage public, et puis le détournement d'autres réseaux. Jusqu'à présent des techniciens, comme M. LACROIX du SY.D.E.R., faisaient nos études ou les faisaient faire. Aujourd'hui qu'en est-il ? Que peut-on faire pour faire avancer les choses ? Devons-nous prendre la plume nous-mêmes et faire un tracé ou est-ce que nous pouvons nous adresser au S.I.G.E.R.Ly qui sous-traitera à un Bureau d'études des travaux puisqu'il n'y a pas, me semble-t-il, embauche de personnel spécifique pour faire ces études... Disons que pour nous c'est urgent puisque les travaux devraient commencer cet été. Trois mois avant, on se pose vraiment la question aujourd'hui. On souhaiterait une réponse, à savoir qu'est-ce qu'on peut faire ?

Monsieur ABADIE

Le Bureau du S.I.G.E.R.Ly a abordé cette question pour les travaux arrêtés, on l'a dit tout à l'heure. Et nous avons pensé que nous autoriserions le SY.D.E.R. – et ce n'est pas parce que nous nous séparons qu'il faut rompre les ponts – nous avons pensé qu'il serait judicieux que le SY.D.E.R. continue, au moins jusqu'à la fin de l'année 2002, à réaliser ces travaux puisque jusqu'à présent, il en avait l'habitude et est mieux équipé que nous.

Monsieur LE FLOC'H

Pour les travaux qui sont commencés.

Monsieur ABADIE

Voilà mais aussi pour ceux qui seront enclenchés d'ici la fin de l'année. Au départ le Préfet m'avait fait comprendre que la séparation se ferait en fin d'année ce qui simplifiait au niveau comptabilité... A priori il me semble, d'après ce qu'il nous a dit lundi, qu'il souhaitait que cela aille un peu plus vite et que, notamment, l'évolution entre nos deux syndicats puisse se clore au moins de juin, à la rigueur au mois de septembre. Tout à l'heure je posais la question à M. GELLÉ – et s'il veut intervenir, je l'autorise bien entendu – de savoir comment on pouvait faire car nous, pour l'instant, soyons honnêtes, nous ne sommes pas équipés et nous ne sommes pas prêts. Eux le sont, donc je souhaitais que le SY.D.E.R. puisse, au moins jusqu'à la fin de l'année, réaliser les travaux. Cela risque de poser des problèmes, nous allons le voir ensemble ; j'ai demandé à ce qu'on se rencontre de façon à voir si le SY.D.E.R. peut l'envisager de façon à simplifier le travail de nos communes.

Monsieur LE FLOC'H

J'ai eu Monsieur KERNEIS au téléphone cette semaine pour me faire entendre dire qu'ils suspendaient pour l'instant et qu'il n'y avait pas d'engagement de la part du SY.D.E.R. Peut-être que Monsieur GELLÉ peut nous apporter une réponse ?

Monsieur ABADIE

Peut-être ne peut-il pas répondre ce soir ou peut-être ne souhaite-t-il pas intervenir ? Je ne veux pas le mettre en porte-à-faux, loin de là, mais je crois qu'une explication est toujours intéressante.

Monsieur GELLÉ

Oui, la réponse de Monsieur KERNEIS était dans le cadre de la position du Président POUILLY qui a été exposée aux communes, dans la mesure où nous n'avons pas d'engagement de la part du S.I.G.E.R.Ly de verser les contributions attendues pour le compte de ses communes. La décision de ce soir va bien évidemment changer beaucoup le contexte. Cela dit, pour l'avenir, vous le disiez, il faut que l'on s'arrange pour que, au moment où l'arrêté sortira pour organiser la séparation avec le S.I.G.E.R.Ly, nos travaux soient terminés, payés, réglés de façon à ce qu'on est une comptabilité rigoureuse exacte. Donc il y a bien un moment où il faudra que l'on arrête d'engager de nouveaux travaux pour qu'à la date prévue pour l'arrêté, on soit dans une situation où l'on n'ait plus de travaux en cours. Cela veut dire qu'effectivement, pour de nouveaux travaux, il faudra s'organiser différemment et que certes les travaux qui ont été arrêtés seront probablement repris mais je ne peux pas aujourd'hui vous dire comment on va traiter cette transition parce qu'il faut qu'on y réfléchisse plus avant.

Monsieur ABADIE

Bien je vous remercie. On essaiera de se rencontrer au plus vite. C'est vrai qu'à un moment donné, il faut fixer une date butoir, parce qu'on peut toujours démarrer des travaux, et on le sait, des travaux d'enfouissement de réseaux, ce sont deux à quatre mois de chantier, après ce sont des délais de facturation, des délais de paiement. C'est vrai que comme dans tout système, il faut arriver à une date butoir. Mais on va essayer de trouver des solutions.

Monsieur VEYRIER (Francheville)

Est-ce qu'il ne serait pas souhaitable que sous la signature du Président un courrier soit envoyé aux Maires de nos communes adhérentes au S.I.G.E.R.Ly pour préciser la position actuelle ? Parce qu'à ce jour les seuls courriers que reçoit le Maire, ce sont les courriers du SY.D.E.R. signés par le Président POUILLY. Je pense qu'en fonction de tout le travail qui a été fait, il serait bon de finaliser où l'on en est, ce qui va évoluer pour que les choses soient claires...

Monsieur ABADIE

Nous allons faire un courrier aux différents maires de nos communes, ce qui est légitime je dirai, bien entendu. J'attendais le vote du Comité de ce soir. Avant ma rencontre avec le Préfet, j'avais anticipé, puisque j'avais inscrit le vote des contributions à l'ordre du jour alors que je n'étais pas sûr que l'on puisse le voter ce soir. Je voulais avoir des garanties, je vous l'ai dit tout à l'heure, je suis assez strict, j'aime bien faire les choses comme il faut. N'ayant pas ces engagements, j'avais des difficultés mais je ne voulais pas non plus arriver ce soir devant vous en vous disant « on ne vote pas » alors que j'avais eu l'accord. Il aurait fallu convoquer un autre comité. On a donc un peu anticipé et on a eu raison puisque le Préfet qui m'avait donné rendez-vous le 3 avril, donc après notre Comité, a aimablement accepté de nous recevoir en catastrophe lundi. Et c'était important vis-à-vis de ma responsabilité de Président. Je rappelle que quand on est élu, on a des responsabilités et il faut les assumer, je veux bien les assumer mais dans de bonnes conditions et aussi mes collègues du Bureau et vous-mêmes puisque nous sommes tous concernés dans cette affaire. Donc nous avons l'assurance du Préfet d'un côté et nous avons pris nos engagements vis-à-vis du SY.D.E.R. Maintenant nous allons communiquer toutes ces informations à nos différents maires et puis nous aurons encore l'occasion de travailler ensemble parce qu'on n'est pas au bout du chemin. Merci.

Monsieur MATHERON

Une remarque simplement. A côté de ce vaste chantier, je crois qu'il y a d'autres vastes chantiers qui nous attendent et que nous sommes dans un environnement administratif et juridique qui va changer complètement. J'en cite deux – je crois que tous les membres du Bureau en sont conscients – c'est la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité qui va nous amener à réfléchir complètement avec l'arrivée éventuelle de nouveaux concessionnaires, la remise en cause des cahiers des charges qui aurait de toute façon eu lieu, mais je crois que c'est un événement extrêmement important. Et puis un autre événement qui a une certaine influence, je crois, au moins pour les communes qui font partie de la communauté urbaine, c'est la révision du P.O.S. qui s'appelle P.L.U. qui ne manquera pas d'avoir des implications sur certaines

extensions, je veux parler de la loi P.V.N.R... Tout cela pour dire qu'à côté de ce chantier qui est très important avec le SY.D.E.R. il y a d'autres chantiers et je crois qu'on a du pain sur la planche.

Monsieur ABADIE

Vous avez pu constater que j'ai programmé des réunions, toutes les semaines pour certains et pour le Bureau statutaire, régulières tous les mois. On a eu beaucoup de travail, on va encore avoir beaucoup de travail parce que je souhaite revoir les statuts de notre syndicat, le mode d'élection de notre syndicat qui ne me plaît pas du tout. Je crois que c'est l'occasion de remettre tout sur la table, de travailler en concertation tous ensemble. Il va y avoir des changements, je crois que la liberté de chaque commune est là, chaque commune a la chance aujourd'hui de récupérer ses compétences, nous lui laisserons cette liberté, je crois que nous expliquerons les avantages, les inconvénients de chacun de nos syndicats et je crois que librement chaque commune pourra se prononcer. Voilà ce que je voulais dire et je crois que là aussi, une réflexion doit s'engager sur les façons pour une commune de quitter un Syndicat ou d'y rentrer : vous savez les grandes difficultés que l'on a à l'heure actuelle d'entrer ou de sortir d'un syndicat... Nous allons clore notre séance. Je vous remercie de votre participation et vous invite au verre de l'amitié.

Monsieur le Président lève la séance à 19 h 45.

DELIBERATIONS

C2-1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR 2001 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR

Monsieur PERRET, Vice-Président, Rapporteur,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2001 et l'unique décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2000, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2001 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le rapprochement entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur permettant de constater l'identité de résultats.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001, y compris les rattachements au 31/12/2001 et sans application de la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2001 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2001 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve.

Le Comité du S.I.G.E.R.Ly, à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative, soit 59, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2001 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

C2-2

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Le rapport figure en page 8 et suivantes.

C2-3

REPORT DES RESTES A REALISER 2001 SUR 2002

Monsieur PERRET, Vice-Président, Rapporteur, précise qu'il est nécessaire que le Comité se prononce sur les restes à réaliser de l'exercice 2001 en tant que crédits de reports sur 2002, ceux-ci étant effectivement à reprendre dans le budget primitif 2002.

Il s'agit des restes à réaliser suivants :

En section de fonctionnement dépenses : 11 489 978 F soit 1 751 635,86 €

Soit dans le détail :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 550 784 F. soit 388 864,52 €
Compte 617 – Etudes et recherches
soit 2 250 784 F soit 343 129,81 €
Compte 6226 – Honoraires pour le contrôle gaz 2001
soit 300 000 F soit 45 734,71 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 8 939 194 F. soit 1 362 771,34 €
Compte 65714 – Subventions d'équipement aux communes
soit 8 889 194 F. soit 1 355 148,89 €
Compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations
soit 50 000 F. soit 7 622,45 €

Monsieur ABADIE fait remarquer que si le compte administratif a été voté en francs, les reports doivent être votés en euros. Les chiffres donnés sont en francs mais à côté figurent les chiffres en euros puisque le budget sera voté en euros.

En section de fonctionnement recettes : 1 605 627 F. soit 244 776,26 €

Soit dans le détail :

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1 605 627 F. soit 244 776,26 €
Compte 7472– Subvention Région soit 1 245 950 F. soit 189 943,85 €
Il s'agit de subventions de la région correspondant à une partie des études engagées (compte 617). Une copie des arrêtés attributifs de la Région est jointe à la présente.
Compte 7478 – Autres Organismes soit 359 677 F. soit 54 832,41 €
Il s'agit de subventions de l'Ademe correspondant à une partie des études engagées (compte 617). Une copie des conventions attributives de l'Ademe est jointe à la présente.

En section d'Investissement, il n'y a pas de restes à réaliser.

Monsieur PERRET met aux voix la proposition :

Le Comité doit se prononcer sur le report des crédits 2001 définis ci-dessus au budget primitif 2002.

Le Comité, à l'unanimité des membres présents ayant voix délibératives, soit 62, décide le report des restes à réaliser 2001 tels que définis ci-dessus au budget primitif 2002.

C2-4

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Rapporteur : M. PERRET, Vice-Président

Monsieur PERRET indique que suite à l'adoption du compte administratif 2001, l'arrêté définitif des comptes permet de déterminer :

● Le résultat de la section de fonctionnement pour 2001

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par :

➤ Le résultat de l'exercice 2001 2 837 269,87 F.
soit 432 539,00 €.

➤ Augmenté du résultat 2000 reporté à la section de fonctionnement, 19 251 001,64 F.
soit 2 934 796,28 €.

Donnant un résultat de fonctionnement cumulé 2001 de 22 088 271,51 F.
soit 3 367 335,28 €.

● Le solde d'exécution de la section d'investissement pour 2001

Le résultat de la section d'investissement est constitué par :

➤ Le solde d'exécution de l'exercice 2001 102 217,93 F.

soit 15 583,02 €.

➤ Augmenté du solde 2000 d'exécution d'investissement reporté3 460 718,88 F.
soit 527 583,19 €.

Donnant un solde d'exécution d'investissement cumulé 2001 de3 562 936,81 F.
soit 543 166,21 €.

Après constatation de ces résultats, Monsieur le Président vous propose :

- D'affecter le résultat de fonctionnement dans son intégralité en report de fonctionnement **au budget primitif 2002, ligne codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 3 367 335,28 €.**
- D'affecter le solde d'investissement dans son intégralité en report d'investissement **au budget primitif 2002 ligne codifiée 001 « résultat d'investissement reporté » pour 543 166,21 €.**

Monsieur PERRET met aux voix la proposition :

le Comité, à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative, soit 63, décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement dans son intégralité en report de fonctionnement **au budget primitif 2002, ligne codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 3 367 335,28 €.**
- D'affecter le solde d'investissement dans son intégralité en report d'investissement **au budget primitif 2002 ligne codifiée 001 « résultat d'investissement reporté » pour 543 166,21 €.**

C2-5

CONTRIBUTIONS DIRECTES A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2002 POUR LES CHARGES DUES PAR LES COMMUNES AU S.I.G.E.R.Ly

M. le Président rappelle que le Comité du S.I.G.E.R.Ly, lors de sa séance du 5/02/02 a voté les contributions S.I.G.E.R.Ly pour un montant de 3 317 865,85 €*. Les contributions concernant le SY.D.E.R. n'avaient pu être prises en compte du fait que les éléments étaient parvenus au S.I.G.E.R.Ly le jour même de l'assemblée.

Le récapitulatif définitif des charges dues au SY.D.E.R. sur 2002 et regroupant la contribution 2002 (38 communes) et la contribution 2001 (22 communes) est de 1 820 267,16 €.

Il est proposé au Comité de rapporter la délibération du 5/02/2002 et de délibérer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du S.I.G.E.R.Ly. L'annexe jointe recense ainsi par commune, les contributions dues, d'une part au S.I.G.E.R.Ly, d'autre part au SY.D.E.R. et donne le cumul du montant à recouvrer en 2002 au S.I.G.E.R.Ly par ses communes, soit un montant total de 5 138 133,01 €.

Par ailleurs, la part concernant le SY.D.E.R. soit 1 820 267,16 €. arrondi à 1 820 270 € est à inscrire au budget primitif 2002 :

- ➔ En dépenses, au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».
- ➔ En recettes, au compte 7311 « contributions directes ».

* Il s'agit des emprunts contractés par le S.I.G.E.R.Ly pour travaux d'investissement en éclairage public de 1992 à 2000, chaque emprunt figurant dans l'annexe 2 jointe. Le montant de chacun de ces emprunts correspond à la globalisation des demandes présentées par les communes selon délibération de leur conseil municipal.

M. le Président met aux voix la délibération.

Le Comité, à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative, soit 64, décide :

- De rapporter la délibération du 5/02/2002 ayant pour objet les contributions directes à mettre en recouvrement en 2002 pour les annuités dues par les communes au S.I.G.E.R.Ly.

- La mise en recouvrement dans les communes adhérentes au S.I.G.E.R.Ly des contributions directes pour 2002 dont la charge est fixée dans le tableau annexé et dont le montant total est de 5 138 133,01 €, sauf délibération contraire des conseils municipaux décidant l'inscription au budget communal des quotités dues.
- L'inscription de la contribution concernant le SY.D.E.R. soit 1 820 270 € au budget primitif 2002 :
 - ➔ En dépenses, au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».
 - ➔ En recettes, au compte 7311 « contributions directes ».

C2-6

RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2002

Conformément au Décret n°96-522 du 13/06/96, le Comité s'est prononcé en 1997 sur le vote du budget par nature avec une présentation croisée par fonction. Dans le cas du S.I.G.E.R.Ly, il n'existe pas de fonction spécifique, tout étant regroupé sous la fonction 0 – Services généraux des administrations publiques locales – Sous-fonction 01 « opération non ventilables » et sous-fonction 020 « administration générale de la collectivité ».

En ce qui concerne le vote des crédits, l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *les crédits sont votés par chapitre et si le Conseil en décide ainsi par article* ». Il est proposé le vote par chapitre, cette solution offrant une certaine souplesse.

Le Comité se prononce à l'unanimité sur le principe du vote par chapitre.

Le Budget Primitif 2002 intègre les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2001 sur lesquels le Comité vient de se prononcer et ce conformément à l'article L.1612-7 du C.G.C.T.

Le document comprend :

- Les ratios (p. 3),
- Pour mémoire l'exécution du budget précédent (p. 4 & 5),
- L'équilibre financier du budget (p. 6 & 7),
- La balance générale du budget par chapitre avec les opérations réelles et d'ordre (p. 8 & 9),
- Le détail des inscriptions en fonctionnement puis en investissement (p. 12 à 27),
- Les fonctions (p. 28 à 38),
- Les opérations d'ordre de section à section (p. 39),
- Les annexes (reprise des résultats, méthodes utilisées, état de la dette, tableau d'amortissement prévisionnel de la dette, état des immobilisations, état du personnel, présentation consolidée).

Le logiciel ne permet pas de mettre les crédits à 0 dans la colonne intitulée « Vote du Comité ». Mais il est évident qu'il peut être apporté toute modification aux crédits proposés.

Analyse des propositions :

Certaines recettes de fonctionnement, estimées à 498 294 € (524 035 € en 2001) permettent la couverture des charges de gestion propres évaluées à 463 576 € (509 200 € en 2001) :

Il s'agit essentiellement des redevances R1 (gaz et électricité) – compte 757 477 000 €
 auxquelles s'ajoutent des recettes spécifiques :
 Subventions Région et Ademe – comptes 7472 et 7478 18 294 €
 (correspondant aux études inscrites au compte 617)
 Produits divers gestion courante – cpte 758 3 000 €
 (participation du personnel aux titres restaurant)

Et des dépenses (charges de gestion propre) :

011 Charges à caractère général 200 500 €
 dont les Etudes – compte 617 : 46 000 €
 dont le contrôle gaz – compte 6226 : 46 000 €

012 : Charges de personnel et frais assimilés	196 600 €
65 : Autres charges hors subventions :	50 500 €
+ Subvention à l'Agence Locale de l'Energie :	7 700 €
Amortissements	8 276 €

Deux graphiques relatifs aux dépenses de fonctionnement sont présentés.

Une autre redevance dite d'investissement, la redevance R2 Electricité estimée à 686 000 € permet la couverture d'une partie des aides financières apportées aux communes évaluées selon les conditions définies par le Comité, le 5 février 2002 et figurant au compte 65714 :

Subvention Eclairage Public 2002 (Taux 12,5 % - Plafond de travaux 6 MF)	564 021 €
Subvention Economie d'Energie 2002	77 000 €

La subvention de fonctionnement aux communes figurant au compte 65734 pour 18 000 €. correspond au reversement des intérêts de titres (recettes au compte 764).

Les autres dépenses de fonctionnement concernent essentiellement :

→ Le remboursement de la contribution due au S.Y.D.E.R. pour 1 820 270 € au compte 6554. Il s'agit du rajout découlant de la délibération relative aux contributions directes 2002 qui vient d'être adoptée.

→ Le remboursement des intérêts des emprunts (compte 6611 pour 673 000 €), avec en parallèle en recettes les contributions directes (compte 7311) et l'inscription éventuelle au budget (compte 7474). Concernant les contributions directes le montant est de 5 137 270 €. en intégrant le montant de 1 820 270 €.

→ Les écritures d'ordre habituelles (I.C.N.E., apurement du capital, dotations aux amortissements). Ces Ecritures d'ordre, de Section à Section sont équilibrées (p. 39) pour 2 703 276 € (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement) et pour 57 500 € (recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement).

Le total des dépenses de fonctionnement propres à 2002 est de 6 310 867 €. (intégration des 1 820 270 €).
En tenant compte de l'intégration des restes à réaliser (1 751 635,86 €.), il est de 8 062 502,86 €.

Le total des recettes de fonctionnement propres à 2002 est de 6 400 364 €. (intégration des 1 820 270 €).
En tenant compte de l'intégration des restes à réaliser (244 776,26 €.) et du résultat reporté de 2001 (3 367 335,28 €), il est de 10 012 475,54 €.

L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement est donc positif de 1 949 972,68 € du fait de l'intégration du résultat reporté de 2001. Il est nécessaire de rappeler que « *n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal (Comité pour le S.I.G.E.R.Ly) ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées* » (Art. L. 1612-7 du C.G.C.T.).

Le Comité se prononcera pour rétablir l'équilibre budgétaire dans le cadre d'une décision modificative à venir.

En investissement,

En écritures réelles on constate :

- Les dépenses d'équipement pour 10 000 € (compte 2183),
- Les dépenses d'opérations financières pour 2 646 000 € au compte 1641 (remboursement de capital) et pour 45 000 € au compte 27638 (préfinancement des extensions gaz).
- Les recettes avec le F.C.T.V.A. (compte 10222) pour 1 800 € et une créance sur autres Etablissements Publics pour 5 600 € (compte 27638) qui correspond à la contrepartie du compte 27638 en dépenses.

Enfin les écritures d'ordre déjà évoquées en fonctionnement (I.C.N.E., apurement du capital, amortissements).

Le total des dépenses d'investissement propres à 2002 est de 2 758 500 €.

Le total des recettes d'investissement propres à 2002 est de 2 710 676 €. En tenant compte de l'intégration du résultat reporté de 2001 (543 166,21 €), il est de 3 253 842,21 €.

L'écart entre recettes et dépenses d'investissement est positif de 495 342,21 €.

Le Comité se prononcera pour rétablir l'équilibre budgétaire dans le cadre d'une décision modificative à venir (Art. L. 1612-7 du C.G.C.T.).

Avant de passer au vote par chapitre, les délégués ont-ils des questions sur ces propositions ?

E. BAFOUNTA (Vénissieux)

Je présente juste une demande pour l'année prochaine pour qu'une présentation beaucoup plus lisible soit faite, avec des schémas qui seraient plus parlant pour beaucoup de délégués plutôt que d'avoir une batterie de chiffres.

M. PERRET

La présentation s'est déjà beaucoup améliorée depuis quelques années mais que tout n'est pas encore parfait et l'on tiendra compte de ce qui est demandé en essayant d'améliorer.

P. ABADIE

Dans la mesure où les chiffres sont reçus par les délégués, à part pour le vote par chapitre où on est obligé d'énumérer, on pourrait éviter d'énumérer l'ensemble des différents chapitres avant et de les présenter sous une forme plus agréable, soit des camemberts, soit des tubes. On essaiera de faire comme ça la prochaine fois. Je redonne la parole à M. PERRET pour le vote par chapitre.

M. PERRET propose le vote par chapitre du budget 2002 :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre O11 - Charges à caractère général.....	200 500 €.
Chapitre O12 - Charges de personnel et assimilé.....	196 600 €.
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes.....	5 183 491 €.
Chapitre 66 - Charges financières.....	673 000 €.
Chapitre 6611 – ICNE.....	49 000 €.
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements.....	8 276 €.
Soit un total de	6 310 867 €
Restes à réaliser 2001	1 751 635,86 €
Soit un total général de	8 062 502,86 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 73 - Impôts et taxes.....	5 137 270 €.
Chapitre 74 - Dotations et participations.....	21 594 €.
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	1 166 000 €.
Chapitre 76 - Produits financiers.....	18 000 €.
Chapitre O13 – Atténuation de charges - I.C.N.E. contrepassation.....	57 500 €.
Soit un total de	6 400 364 €
Restes à réaliser 2001	244 776,26 €
Résultat reporté 2001	3 367 335,28 €
Soit un total général de	10 012 475,54 €

Dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....	10 000 €.
--	-----------

Dépenses des opérations financières

M. PERRET indique que le montant de 2 703 500 €. est éclaté entre :

Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts.....	2 646 000 €.
1688 – ICNE	57 500 €.
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières.....	45 000 €.

Soit un total général de 2 758 500,00 €

Recettes d'investissement

Recettes d'équipement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées 49 000 €.

Recettes des opérations financières

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers..... 1 800 €.

P. ABADIE indique que le montant de 2 651 600 €. du Chapitre 27 est éclaté entre

Compte 27634 2 646 000 €.

Compte 27638 5 600 €.

Chapitre 28 - Amortissements immobilisés..... 8 276 €.

Soit un total de 2 710 676,00 €

Résultat reporté 2001 543 166,21 €

Soit un total général de 3 253 842,21 €

Le budget ayant fait l'objet d'un vote par chapitre (sauf chapitre 27) en opérations nouvelles propres à 2002 est adopté à l'unanimité des membres présents, soit 65, les résultats de 2001 et les restes à réaliser 2001 étant intégrés.

C2-7

ECLAIRAGE PUBLIC ET ASSISTANCE ENERGETIQUE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX - REALISATION D'ETUDES DIVERSES (DIAGNOSTICS, A.E.G...) – Enveloppe 2002

Rapporteur : Monsieur BOURGUIGNON, Vice-Président

Monsieur BOURGUIGNON rappelle le vote du budget primitif 2002 concernant la réalisation d'études (compte 617 – 46 000 €) :

- Diagnostics éclairage public accompagnés de schémas directeurs,
- Audits énergétiques globaux des communes,
- Etudes de négociation de contrats d'exploitation,
- Autres études.

Des consultations seront engagées en conséquence auprès de bureaux d'études ; le coût de l'ensemble de ces études est évalué à 46 000 €.

Les subventions sollicitées en parallèle (délibérations distinctes) sont évaluées à 18 294 €.

La prise en charge syndicale sera en conséquence de 27 706 €.

Si le Comité en est d'accord et pour faciliter la gestion des opérations (obtention de l'engagement officielle de la commune, délais de demande de subvention, mise en place des marchés), le Bureau pourra répartir, dans le cadre défini ci-avant, les crédits entre les demandes présentées par les communes.

Les crédits nécessaires au financement de ces opérations sont inscrits au budget primitif 2002 : en dépenses, au compte 617 « Etudes et recherches » pour 46 000 €, en recette au compte 7472 « subvention Région » pour 9 147 € et au compte 7478 « autres organismes » pour 9 147 €.

Le Comité, après avoir entendu le rapport ci-dessus, l'approuve et décide à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative, soit 65, d'autoriser le Bureau à répartir les crédits correspondants entre les demandes présentées par les communes.

C2-8

ECLAIRAGE PUBLIC ET ASSISTANCE ENERGETIQUE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION – Enveloppe 2002

Rapporteur : C. BOURGUIGNON, vice-président

Monsieur BOURGUIGNON précise que suite aux études engagées dans le cadre de l'enveloppe 2002, il convient de solliciter les aides correspondantes représentant habituellement 25 à 50 % du coût T.T.C. des études auprès de la Région.

Le Syndicat prendrait en charge les sommes restant dues sur le financement des études.

Ces aides sont inscrites au budget primitif 2002 (compte 7472-01 « Subvention Région »).

Le Comité, après avoir entendu le rapport ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative, soit 65, décide :

- De solliciter une subvention représentant 25 à 50 % du coût T.T.C. des diagnostics, audits énergétiques globaux et négociations des contrats d'exploitation et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de la Région, le S.I.G.E.R.Ly prenant en charge le reste ;

C2-9

ECLAIRAGE PUBLIC ET ASSISTANCE ENERGETIQUE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ADEME – Enveloppe 2002

Rapporteur : C. BOURGUIGNON, vice-Président

Monsieur BOURGUIGNON précise que suite aux études engagées dans le cadre de l'enveloppe 2002, il convient de solliciter les aides correspondantes représentant habituellement 25 à 35 % du coût T.T.C. des études auprès de l'Ademe.

Le Syndicat prendrait en charge les sommes restant dues sur le financement des études.

Ces aides sont inscrites au budget primitif 2002 (compte 7478-01 « Autres organismes »).

Le Comité, après avoir entendu le rapport ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative, soit 65, décide :

- De solliciter une subvention représentant 25 à 35 % du coût T.T.C. des diagnostics, audits énergétiques globaux et négociations des contrats d'exploitation et toute autre étude entrant dans le programme d'actions de l'Ademe, le S.I.G.E.R.Ly prenant en charge le reste ;



ANNEXES

COMMUNES	PART S.I.G.E.R.Ly (A)	PART SY.D.E.R. (B)	CONTRIBUTIONS A RECOUVRER (A) + (B)
Tassin-la-Demi-Lune	-	-	-
La Tour-de-Salvagny	-	302 773,55 €	302 773,55 €
Vaulx-en-Velin	313 191,94 €	6 693,08 €	319 885,02 €
Vénissieux	292 727,88 €	-	292 727,88 €
Vernaison	2 916,38 €	2 572,72 €	5 489,10 €
Villeurbanne	148 446,87 €	251 363,59 €	399 810,46 €
Vourles	-	3 389,24 €	3 389,24 €
Total général.....	3317 865,85 €	1820 267,16 €	5138 133,01 €

**CONTRIBUTIONS DIRECTES A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2002 POUR LES CHARGES
DUES PAR LES COMMUNES AU S.I.G.E.R.Ly**

Pour mémoire

Annexe à la délibération du Comité du 27/03/2002

Détail des emprunts concernés pour les charges dues par ses communes au S.I.G.E.R.Ly

Emprunt en Francs	Emprunt en Euros	Etablissement prêteur	Délibération syndicale	Date dépôt Préfecture	Montant annuité = contribution directe en Euros
10 365 000	1 580 134,06	Sté Générale 92-2	07/09/92	15/09/92	151 598,06 €
8 743 000	1 332 861,76	Crédit Foncier 93-1	22/06/93	07/07/93	179 708,00 €
8 750 000	1 333 928,90	Sté Générale 93-2	22/06/93	16/07/93	190 690,37 €
1 000 000	152 449,02	Caisse Epargne 94-1	09/06/94	24/06/94	14 369,32 €
9 000 000	1 372 041,16	" " 94-2	09/06/94	24/06/94	152 845,39 €
13 250 000	2 019 949,48	Sté Générale 94-3	09/06/94	24/06/94	279 340,79 €
9 651 000	1 471 285,47	Crédit Mutuel 95-1	07/06/95	15/06/95	170 117,39 €
9 651 000	1 471 285,47	Crédit Foncier 95-2	07/06/95	15/06/95	173 770,66 €
10 422 000	1 588 823,66	Crédit Mutuel 96-1	30/05/96	01/07/96	191 651,85 €
10 608 000	1 617 179,17	Caisse Epargne 96-2	30/05/96	01/07/96	205 583,90 €
11 000 000	1 676 939,19	Sté Générale 97-1	11/06/97	25/06/97	214 620,27 €
10 000 000	1 524 490,17	C.L.F. 97-2	11/06/97	04/07/97	193 810,98 €
301 500	45 963,38	Caisse d'Epargne 97-3	04/11/97	17/11/97	5 879,83 €
5 000 000	762 245,09	Caisse d'Epargne 98-1	25/06/98	10/07/98	99 792,18 €
5 000 000	762 245,09	Caisse d'Epargne 98-2	25/06/98	10/07/98	98 577,36 €
10 349 600	1 577 786,35	Crédit Mutuel 98-3	25/06/98	10/07/98	203 682,36 €
26 722 546	4 073 825,88	Crédit Foncier 99	01/07/99	16/07/99	408 248,28 €
21 967 906	3 348 985,68	Dexia CLF 2000	18/07/00	19/07/00	383 578,86 €
					3317 865,85 €